

L'ASSURANCE DE DOMMAGES AUX BIENS DES PROFESSIONNELS EN 2025

ASSURANCES DE BIENS
ET DE RESPONSABILITÉ

Synthèse

Des cotisations en hausse modérée, mais une forte baisse du rapport S/P...

Les cotisations perçues au titre de l'assurance de dommages aux biens des professionnels (hors agricoles) s'élèvent à 9,5 milliards d'euros en 2025, en hausse de 2,2 % par rapport à 2024. Cette hausse s'inscrit en fort retrait par rapport à 2024 (+7,4 %) et les trois exercices précédents (+10,9 % en 2023, +7,7 % en 2022 et + 6,9 % en 2021).

31 % de ce montant (soit 2,9 Md€) correspondent à l'assurance des risques industriels, 27 % (soit 2,6 Md€) à l'assurance multirisques des artisans, commerçants et prestataires de services (MACPS), et les 43 % restants (soit 4,0 Md€) à d'autres catégories de contrats telles que les collectivités locales et territoriales, les immeubles, les risques techniques, les garages et concessions et le risque cyber. Le recul de 25,1 % par rapport à 2024 des cotisations cyber déclarées dans la branche contribue à modérer la progression de l'ensemble des primes (+2,2 %) alors qu'à l'exception des risques relevant du TRE (+1,4%), toutes les sous-catégories de contrats enregistrent une progression plus élevée de leurs cotisations, en particulier les contrats ACPS (+5,3 %) et immeubles (+5,0 %).

Avec la hausse modérée des cotisations (+ 2,2 %) et le fort recul de la sinistralité (-18,9 % par rapport à 2024), le rapport sinistres à primes (S/P) de la branche diminue de 12 points de pourcentage pour s'établir à 47 % en 2025 (hors catastrophes naturelles). Cette baisse provient principalement du marché des risques relevant du TRE (-22 points de pourcentage), des ACPS (-10 points de pourcentage) et des collectivités territoriales (-31 points de pourcentage), ces catégories de contrats ayant été impactées par la sinistralité consécutive aux émeutes de mai 2024 en Nouvelle Calédonie. A contrario, le rapport S/P 2025 des risques immeubles se maintient au même niveau qu'en 2024 (47 %).

... tendance qui se retrouve chez les artisans, commerçants et prestataires de services

Bien qu'en retrait par rapport aux exercices précédents, la croissance des primes afférentes aux contrats ACPS continue d'être soutenue en 2025, à +5,3 % (après respectivement +7,8 % et +6,6 % en 2024 et 2023). Cette hausse des cotisations est portée par l'augmentation de la prime moyenne (+3,1 %) et la progression du nombre de contrats souscrits (+2,1 %) dans un contexte de croissance modérée et régulière sur l'année de l'indice FFB (+0,7 % en moyenne annuelle).

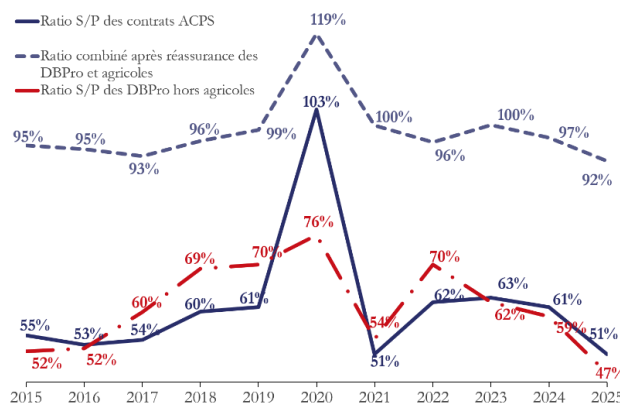
Après une année 2024 marquée par les émeutes survenues en Nouvelle Calédonie ainsi qu'une forte pluviométrie ayant provoqué une augmentation de la fréquence des dégâts des eaux, la sinistralité 2025 s'inscrit en recul de 12,9 % par rapport à 2024. Conjugué à la hausse de 5,3 % des cotisations, le rapport S/P 2025 baisse de 10 points pour s'établir à 51 %. Le S/P retrouve son niveau bas de 2021, qui constitue le niveau le plus faible enregistré par la branche depuis 52 ans.

Fort recul du nombre de sinistres supérieurs ou égaux à deux millions d'euros

Avec 172 dossiers déclarés en 2025 totalisant 1 037 M€ d'indemnités, le nombre de sinistres de dommages aux biens des professionnels (hors agricole) supérieurs ou égaux à deux millions d'euros s'inscrit en baisse de 25,9 % tandis que la charge correspondante régresse de 26,0 % par rapport à 2024.

Hors catastrophes naturelles, le nombre de sinistres graves s'établit à 160 (-24,9 % par rapport à 2024) pour une charge vue à fin 2025 de 994 M€ (-22,1 % par rapport à 2024).

- ♦ *Historique du rapport S/P des dommages aux biens des professionnels hors agricoles, des contrats ACPS et du ratio combiné après réassurance des dommages aux biens des professionnels y compris agricoles*



Chiffres clés

Ensemble des dommages aux biens des professionnels

	Primes en M€	Evolution des cotisations	Nombre de contrats en milliers ⁽¹⁾	Prime moyenne en euros	Fréquence en ‰	Coût moyen en euros	S/P en %
Ensemble des dommages aux biens des professionnels	9 526	2,2%	5 770,3	1 651	119	6 531	47
Risques relevant du TRE	2 940	1,4%	163,4	17 992	444	16 838	42
ACPS ⁽²⁾	2 553	5,3%	3 179,0	803	97	4 208	51
Collectivités locales et territoriales (hors TRE, immeubles et risques techniques)	525	9,1%	75,2	6 980	587	5 609	47
Immeubles ⁽¹⁾	1 565	5,0%	852,7	1 835	195	4 448	47
Risques Techniques	670	2,3%	244,0	2 746	76	14 876	41
Garages et concessions hors ACPS ⁽²⁾	240	nd	64,9	3 699	233	7 863	50
Cyber pur	134	-25,1%	27,1	4 950	ns	ns	23 ⁽⁴⁾
Autres et non ventilés	899	ns	1 164,0	ns	ns	9 386	61

⁽¹⁾ Patrimoines immobiliers, copropriétés, foncières, bailleurs sociaux, etc., à usage d'habitation, mixtes ou activités tertiaires gérés par des professionnels (hors PNO ou CNO des particuliers, hors immeubles de grande hauteur et locaux abritant des activités relevant du TRE).

⁽²⁾ Les primes au titre des garages ACPS sont comptabilisées dans les ACPS

⁽³⁾ Estimation du nombre de contrats sur la base de la prime moyenne par sous-catégorie observée dans l'enquête France Assureurs. Ces estimations sont à considérer avec prudence en regard de la représentativité des sociétés répondantes et du fait que la prime moyenne est à la part en cas de coassurance.

⁽⁴⁾ Sur le marché récent et fortement volatile du risque cyber, dont les encaissements sont encore faibles, le rapport S/P d'une seule année n'est pas un indicateur pertinent pour apprécier l'équilibre de la branche. Des résultats cumulés sur plusieurs exercices sont nécessaires.

ns : non significatif nd : non disponible

Multirisques des artisans, commerçants et prestataires de services

	Cotisations (en M€)	Prime moyenne (en €)	Fréquence des Sinistres (en ‰)		Sinistre moyen (en €)		S/P (en %)	
	2025	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Artisans	724	649	84	79	4 080	4 280	56	53
Commerçants	506	1 193	107	103	6 315	5 840	62	51
↳ Alimentation	191	1 387	144	144	6 635	6 600	78	70
↳ Autres	315	1 100	88	83	6 045	5 200	51	40
Prestataires de services	1 323	807	127	123	3 025	3 230	53	50
↳ Hôtels ⁽¹⁾ , cafés, restaurants, tabacs et traiteurs	406	1 698	172	158	7 050	7 230	75	68
↳ Associations	447	883	217	231	1 525	1 540	45	41
↳ Autres	469	525	56	52	3 405	4 220	41	43

⁽¹⁾ Hors grands risques relevant du Traité des Risques d'Entreprises

Coût des sinistres importants supérieurs ou égaux à 2 M€ (survenus en France ou à l'étranger)

	2024		2025	
	Montant (en M€)	En %	Montant (en M€)	En %
2 M€ ≤ coût du sinistre < 10 M€	749	53,4	568	54,7
10 M€ ≤ coût du sinistre < 50 M€	596	42,5	469	45,3
50 M€ ≤ coût du sinistre	57	4,1	0	0,0
Ensemble	1 402	100,0	1 037	100,0



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.